



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 14 juillet 2016

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 13 juillet 2016 à neuf heures (09h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Monsieur Denis Chalifoux, président, madame Nicole Davidson, vice-présidente, Serge Chénier, secrétaire-trésorier, Richard Forget, membre, Louis Gibeau, membre substitut et Sébastien Lajoie, directeur.

Était absent: monsieur Guy Drouin, membre

Ouverture de la séance

2016-07-006

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

ATTENDU QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-07-007

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2016

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2016 avec la correction notée dans l'annexe ci-jointe:

ANNEXE

Calendrier des rencontres

".... que les rencontres se tiennent les premiers jeudis à 13h30.

au lieu de:

.... que les rencontres se tiennent les premiers mercredis à 13h30."

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

RAPPORT DU DIRECTEUR

M. Sébastien Lajoie fait la présentation du travail effectué durant le mois.

2016-07-008

Contrat de travail – Secrétaire de direction

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler le poste de secrétaire de direction de la Régie incendie des Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

madame Gabrielle Labonté est déjà en poste au Service incendie de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts est une entité indépendante et qu'elle doit officialiser son embauche ;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'embauche de madame Gabrielle Labonté, à titre de secrétaire de direction, à compter du 18 juillet 2016 ;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Régie, le contrat de travail avec madame Gabrielle Labonté, tel que substantiellement présenté.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-06-001

Nomination des membres du conseil d'administration – Régie incendie des Monts – Reprise de résolution

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité de Lantier, l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la municipalité de Val-David et la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration est assujéti aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 580 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE

la première assemblée a été fixée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au 1^{er} juin 2016 et que le conseil d'administration doit être nommé à cette date, et ce, conformément aux articles 585 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 5 de l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale détermine le nombre de membres du conseil d'administration ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

il y a eu discussion entre les municipalités et la Régie incendie des Monts concernant le choix des membres du conseil d'administration qui sera, pour la première année, les maires des municipalités ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monsieur Richard Forget, maire, soit nommé comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Lantier ;

QUE Monsieur Noël Lantier, conseiller, soit nommé comme substitut du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Lantier;

La période du mandat est de un an et est renouvelable, tel que le stipule l'article 586 du *Code municipal du Québec*.

QUE Monsieur Denis Chalifoux, maire, soit nommé comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE Monsieur Kenneth Hague, maire d'Ivry-sur-le-Lac, soit nommé comme substitut sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts ;

La période du mandat est de un an et est renouvelable, tel que le stipule l'article 586 du *Code municipal du Québec*.

QUE Monsieur Serge Chénier, maire, soit nommé comme membre sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides ;

QUE Monsieur Jean-Simon Blanchet, conseiller, soit nommé comme substitut sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides ;

La période du mandat est de un an et est renouvelable, tel que le stipule l'article 586 du *Code municipal du Québec*.

QUE Madame Nicole Davidson, mairesse, soit nommée comme membre sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Val-David ;

QUE Monsieur Alain Tousignant soit nommé comme substitut sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Val-David ;

La période du mandat est de un an et est renouvelable, tel que le stipule l'article 586 du *Code municipal du Québec*.

QUE Guy Drouin, maire, soit nommé comme membre sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Val-Morin ;

QUE Monsieur Louis Gibeau, conseiller, soit nommé comme substitut sur le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts pour la municipalité de Val-Morin ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

La période du mandat est de un an et est renouvelable, tel que le stipule l'article 586 du *Code municipal du Québec*.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-07-009

Achat d'un logiciel de gestion administrative

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit faire l'achat d'un logiciel de gestion administrative ;

CONSIDÉRANT QU'

une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs, conformément à la politique d'achat de la Régie incendie des Monts;

FOURNISSEUR	PRIX
ACCEO Solutions Inc.	21 091,00 \$
PG Solutions	19 560,00 \$

CONSIDÉRANT QU'

une analyse des soumissions a été faite et que le conseil a formulé ses recommandations ;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise Monsieur Sébastien Lajoie, directeur, à accorder le contrat de vente à « PG Solutions » pour la fourniture d'un logiciel de gestion administrative pour un montant de 19 560,00\$, plus taxes applicables, conformément à leur offre de prix datée du 6 juillet 2016 ;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-07-010

Contrat d'assurance responsabilité

CONSIDÉRANT QUE

l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités et les régies qui en sont membres et leurs organismes mandataires;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs, conformément à la politique d'achat de la Régie incendie des Monts;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la Régie en devienne membre;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie incendie des Monts :

- devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;
- accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;
- verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle ;
- contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 29 juin 2016;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution ;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-07-011

Politique d'achat

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts est une entité et doit faire l'acquisition de matériel, octroyer des contrats et prendre entente avec des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie est assujettie à la *Loi sur les cités et villes* et *Le Code municipal du Québec* concernant les dépenses et achats ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire uniformiser les procédures d'acquisition dans une gestion décentralisée ;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte la politique d'achat, déposée par Monsieur Sébastien Lajoie, directeur, avec la



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

modification du montant du pouvoir discrétionnaire du directeur qui sera de 15 000 \$ au lieu de 5 000 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-07-012

Services de la paie - Desjardins

CONSIDÉRANT

les besoins de la Régie incendie pour les services de la paie pour son personnel ;

CONSIDÉRANT QUE

Services aux entreprises - Mouvement Desjardins s'est montrée intéressée à offrir ces services et a fait une offre de services pour le traitement complet de la paie ;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-07-013

Offre de services professionnels - Assistance comptable et audit

CONSIDÉRANT

les besoins de la Régie incendie des Monts pour l'accompagnement et traitement budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE

Amyot Gélinas Société de comptables professionnels agréés, s'est montrée intéressée à offrir ces services et a fait une offre de services professionnels d'assistance comptable ;

CONSIDÉRANT QUE

Amyot Gélinas Société de comptables professionnels agréés, s'est montrée intéressée à offrir ces services et a fait une offre de services professionnels d'audit ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts refuse cette proposition.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2016-07-014

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Politique de dotation

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit procéder à l'embauche d'un chef aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts désire uniformiser ses processus de sélection;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte la politique de dotation, déposée par Monsieur Sébastien Lajoie, directeur;

QUE le conseil autorise de directeur à procéder à l'affichage et à démarrer le processus de dotation pour combler le poste de chef aux opérations.

ADOPTÉE

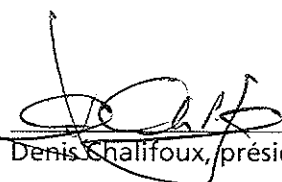
PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

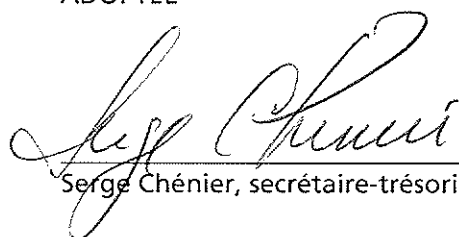
2016-07-015

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente, appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 11h31.

ADOPTÉE


Denis Chalifoux, président


Serge Chénier, secrétaire-trésorier